



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2021
N°1725

Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics félicite **les douaniers du Havre qui ont saisi 11 000 contrefaçons de condensateurs électriques**

Les douaniers du Havre viennent de saisir 11 000 condensateurs de contrefaçon. Ces produits électriques, sans aucune mention de nom de producteur, comportaient de fausses mentions pour l'organisme certificateur européen, ainsi que pour le marquage CE. En provenance de Chine, ils étaient destinés à une société établie en Vendée.

Le 19 octobre dernier, les agents des douanes du Havre ont contrôlé une palette composée de 29 cartons totalisant 11 000 condensateurs. Les pièces électriques étaient anonymes et ne comportaient aucune mention de leur fabricant. En revanche, sur chacune d'elle figuraient le marquage CE et le nom d'un organisme de certification européen.

Les douaniers ont bloqué les marchandises le temps de s'assurer, auprès de l'organisme certificateur, de la véracité de ces mentions. Après analyse, celui-ci vient de souligner de nombreuses incohérences et confirmer le caractère fallacieux des inscriptions. Les marchandises viennent d'être saisies et seront détruites prochainement, aux frais de l'importateur.

Olivier Dussopt a déclaré : *« Quelques jours après les douaniers toulousains qui ont intercepté des clés de voiture et des pièces de téléphonie, je félicite les services douaniers havrais pour cette nouvelle saisie de contrefaçons. On le voit en cette période de tension sur les approvisionnements et d'achats en ligne, la contrefaçon est plus que jamais un danger puisqu'elle touche tous les secteurs de notre économie et trompe aussi bien les particuliers que les entreprises. Je remercie une fois de plus les douaniers français pour leur vigilance au service de la santé et de la sécurité de nos concitoyens dans le cadre du plan contrefaçons 2021-2022 que j'ai souhaité. »*

En 2020, les douaniers français ont retiré du marché, **5,64 millions de contrefaçons**, dont 2,65 millions dans le fret express et postal. Les vêtements, chaussures et leurs accessoires (798 000), les jeux et les jouets (473 000) et les équipements électroniques, électriques et informatiques (172 000), ont été les produits les plus saisis. Si la présence des mentions NF ou CE est à contrôler lors de l'achat d'un produit, celle-ci ne garantit en rien son authenticité car les contrefacteurs copient également ces marquages.



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



POUR ALLER PLUS LOIN

- **Les photos de la saisie** : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/Qb92H4>
- **Le plan contrefaçons 2021-2022** : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/18/plan-contrefacon-2021-2022.pdf>
- **Live instagram sur la contrefaçon** :
https://www.instagram.com/tv/CWYwOWjJcvg/?utm_source=ig_web_copy_link

Crédit : Douane française

Bureau de la communication :

01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr